



SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PETIT CUL DE SAC MARIN

ACCORD-CADRE ET MARCHE SUBSEQUENT

LETTRE DE CONSULTATION

ACCORD-CADRE N°SMTPCSM_MFS_06_2022

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de transports collectifs en site propre (TCSP) de Guadeloupe.

MARCHE SUBSEQUENT N°4.2 SMTPCSM_MFS_06_2022_MS4.2

Approfondissement des Etudes Préliminaires en vue des dossiers Réglementaires

A – Identification de l'acheteur

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU PETIT CUL DE SAC MARIN (SMTPCSM)

Centre les Acacias – Belcourt 1

97122 BAIE-MAHAULT

Tél : 0590 60 47 37 / Fax : 0590 60 47 38

Mail : commandepublique@smt.gp

Agissant en tant que :

☒ pouvoir adjudicateur ;

☐ entité adjudicatrice.



B - Objet de la consultation

■ Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la réalisation des missions complémentaires pour réalisation des dossiers réglementaires, et pour préparation des MOE

■ Mode de passation :

☐ marché sans publicité ni mise en concurrence de moins de 40 000 € H.T. (article R.2122-8 du Code de la commande publique) ;

☐ marché adapté (article L.2123-1 du Code de la commande publique) ;

☒ marché subséquent.

■ **Type de marché :**

- ☐ travaux ;
- ☐ fournitures ;
- ☐ services ;
- ☒ prestations intellectuelles.

■ **Début d'exécution :**

- ☒ à la notification de l'acte d'engagement et du bon de commande ;
- ☐ sur ordre de service.

■ **Nature des prix :**

- ☐ unitaires ;
- ☐ forfaitaires ;
- ☒ unitaires et forfaitaires.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

C – Description technique des prestations, fournitures ou travaux attendues

I. Contexte et Objet

Au cours de la réalisation des études préliminaires détaillées, de la constitution des dossiers réglementaires, et des échanges avec les différents partenaires et les services instructeurs de l'Etat, des besoins complémentaires non anticipables ont émergé. Le présent marché subséquent a pour objet de couvrir ces missions nécessaires à la finalisation des études réglementaires, au dépôt des dossiers, puis au lancement des missions de maîtrise d'œuvre.

II. Contenu de la mission

1.3 dossiers MECDU

À la suite de la mise en évidence de l'incompatibilité du projet avec les PLE de Morne-à-l'Eau, Pointe-à-Pitre et Petit Bourg, une mise en compatibilité des documents d'urbanisme se révèle nécessaire.

Cette mission comprend :

- La réalisation d'une analyse détaillée des incompatibilités et la formulation de propositions d'adaptation des documents d'urbanisme formalisée dans un support de présentation synthétique ;
- L'organisation et l'animation d'échanges avec les différentes communes concernées pour présenter cette analyse et recueillir leur avis ;
- La réalisation des dossiers MECDU à joindre à la demande de DUP.

2. Dossier de dérogation espèce protégée

L'analyse des études d'AVP sur le tronçon Bosrédon-Marieulle de la RN5 ont révélé un impact fort sur l'habitat d'espèces protégée. A ce titre, il est devenu nécessaire de déposer une demande de dérogation espèce protégée.

Cette mission comprend :

- L'accompagnement dans la recherche d'un évitement ou d'une réduction de l'impact par une modification de la conception ;
- La caractérisation du besoin de compensation : superficie, caractéristiques...
- L'accompagnement du MOA dans la recherche d'un site de compensation éligible : échanges avec les services de la DEAL, de l'ONF, et des propriétaires/gestionnaires de parcelles éligibles ;
- La réalisation de visites sur site et d'un état initial des parcelles envisagées pour la compensation ;
- La prescription et le chiffrage des mesures compensatoires à mettre en œuvre ;
- La réalisation d'un dossier de dérogation, et le suivi de son instruction.

3. Dossiers de demande d'autorisation de défrichement et d'abattage d'arbres d'alignement

Les études détaillées de plusieurs tronçons du projet ont révélé la nécessité de porter atteinte à des alignements d'arbres existants, et de défricher certaines emprises. Cela a fait émerger la nécessité de réaliser un dossier de demande d'autorisation de défrichement, ainsi qu'un dossier de demande d'autorisation d'abattage d'arbres d'alignement.

Cette mission comprend :

- L'identification précise des zones concernées par ces deux dossiers à partir des études détaillées ;
- La rédaction des dossiers ;
- La rédaction de courriers d'information aux partenaires concernant les alignements d'arbres concernés ;

4. Etudes hydrauliques complémentaires

Les échanges avec la Police de l'eau ont fait émerger des besoins complémentaires en termes d'études hydraulique car le projet intersecte de nombreuses zones vulnérables à l'aléa inondation.

Cette mission comprend :

- Etude hydraulique pluviale sur le PEM de Versailles ;
- Etude hydraulique pluviale et fluviale sur le PEM de Gourdeliane ;
- Analyse fine de la balance déblais/remblais par bassin versant et zones d'aléas sur le centre-ville de Pointe-à-Pitre/Abymes ;
- Etude hydraulique pluviale sur le centre-ville de Pointe-à-Pitre/Abymes ;
- Etude hydraulique pluviale sur le secteur de l'Aéroport et le PEM du Raizet ;
- La réalisation de ces études comprend, pour chacune d'elles :
 - la collecte des données d'entrée nécessaires ;
 - le cadrage précis des études avec la police de l'eau ;
 - la réalisation des études et modélisations, et la rédaction des rapports contenant les prescriptions de mesures d'adaptation ;
- la préparation d'un support et la présentation de ces études et de leurs conclusions à la police de l'eau.

5. Reprises des plans

Dans plusieurs secteurs, les plans des études préliminaires détaillées déjà finalisés doivent être repris intégrer de nouvelles contraintes ou problématiques soulevées au fil de l'eau par les partenaires ou la DEAL.

C'est le cas pour les tronçons de Patrick Saint-Eloi avec la problématique des acquisitions foncières et de la superposition avec la DUP RUCAP, du PEM de Gourdeliane, avec la nécessité de mise en compatibilité avec le projet GBH, ou encore le PEM de Versailles, avec la création d'un pôle de connexions lié à l'extension à venir du périmètre du SMT.

Cette mission comprend la reprise de la conception, l'édition des nouveaux plans, et la mise à jour de toutes les analyses et estimations qui en découlent.

6. Accompagnement au choix du matériel roulant

L'évolution des motorisations disponibles sur le marché pour le matériel roulant, ainsi que l'apparition de nouveaux retours d'expérience sur des projets similaires en milieu tropical rendent nécessaire un accompagnement du SMT dans le choix du matériel roulant qui circulera sur les lignes Kéti.

Cette mission comprend :

- La réalisation d'un benchmark et d'une analyse multicritères ;
- La réalisation d'un diagnostic des infrastructures existantes et de leur capacité à accueillir un nouveau type de matériel ;
- L'organisation d'un échange en présentiel ou en distanciel avec une collectivité ou son AMO disposant d'un retour d'expérience jugé pertinent ;
- L'accompagnement du SMT vers un arbitrage ;
- La quantification précise du nombre de véhicules à acquérir en fonction du projet de transport ;
- L'élaboration d'un calendrier d'acquisition cohérent avec le calendrier général de l'opération et la mise en service successive des lignes Kéti.

III. Livrables

- 3 dossiers MECDU ;
- 1 dossier de dérogation espèce protégée comprenant état initial des parcelles et description des mesures compensatoires ;
- 1 projet de courrier d'accord de principe pour la mise à disposition de foncier dans le cadre de la compensation ;
- 1 dossier de demande d'autorisation de défrichement ;
- 1 dossier de demande d'autorisation de porter atteinte à des alignements d'arbres ;
- 3 courriers d'information sur les alignements d'arbres visés ;
- 4 rapports d'études hydrauliques comprenant des prescriptions de mesures d'adaptation ;
- Les nouvelles versions des plans et analyses ;
- Une note comprenant un benchmark, une analyse multicritère, et un calendrier d'acquisition concernant le matériel roulant
- Tous les supports de présentation liés à ces rapports qui se révéleraient nécessaires.

IV. Durée de la mission

La durée de la mission est de 12 mois.

D – Présentation des offres

- Acte d'engagement dûment complété avec décomposition des missions par co-traitants et déclaration de sous-traitance éventuelle (ATTRI1) * ;
- Décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) ;
- Note méthodologique indiquant notamment les intervenants prévus pour les différentes études à réaliser et précisant les moyens mis en œuvre, ainsi que des éléments de planning concernant le premier semestre d'exécution du présent marché.

**La signature électronique n'est pas obligatoire.*

E – Conditions d'envoi ou de remise des offres

■ Transmission par voie électronique :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL directe suivante : <https://www.eguadeloupe.com/>.

■ Date limite de remise des offres :

Le mardi 18 mars à 12:00 (heure locale de Guadeloupe).